


362.73309714

G372q

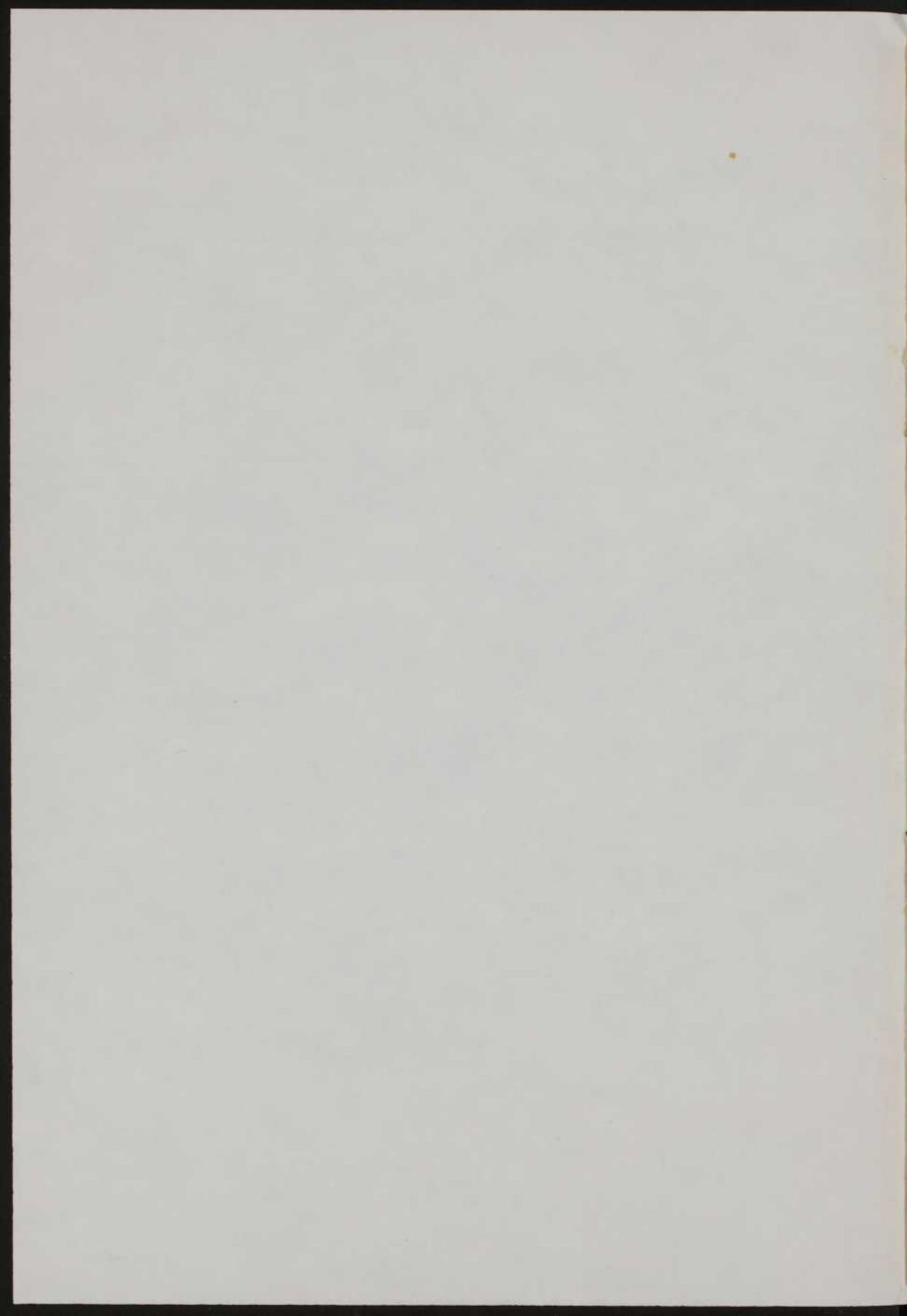
1948



*Bibliothèque
et Archives
nationales*

Québec 





abbé V. Germain

**Qu'est-ce donc que
la Sauvegarde
de l'Enfance
œuvre sociale
fondée en 1943 ?**

but - moyens - résultats

NIHIL OBSTAT
15-VI-48
B. DESROCHERS, ^sPTRE



IMPRIMATUR
15-VI-48
GEO.-E. GRANDBOIS, V.G.

Édition de

La Sauvegarde de l'Enfance

680, Chemin Ste-Foy, - - - Québec.

Récapitulation statistique du placement en adoption des enfants délaissés de la Crèche S.-Vincent-de-Paul

1901	1	1911	46
1902	9	1912	45
1903	21	1913	56
1904	22	1914	85
1905	19	1915	48
1906	32	1916	42
1907	20	1917	58
1908	41	1918	62
1909	40	1919	43
1910	36	1920	40
Total décennal : 241		Total décennal : 525	
1921	58	1931	367
1922	83	1932	280
1923	138	1933	284
1924	177	1934	321
1925	93	1935	425
1926	138	1936	348
1927	200	1937	382
1928	222	1938	372
1929	251	1939	341
1930	291	1940	470
Total décennal : 1651		Total décennal : 3590	
1941	342	1946	467
1942	428	1947	559
1943	462	1948	
1944	431	1949	
1945	433	1950	
Total quinquennal : 2096		Total biennal : 1026	

Grand total 1901-1947: 9129 placements

La Sauvegarde de l'Enfance

★ La Sauvegarde est une société vouée principalement à l'assistance sociale des enfants abandonnés.

Elle existe et fonctionne à Québec, dans l'ombre de la Crèche Saint-Vincent-de-Paul, depuis le 13 mai 1943.

La forme idéale de secours qu'elle préconise, c'est la prise en adoption, le rétablissement en milieu familial de tous les sans-famille réhabilitables.

La pré-histoire

★ La Sauvegarde n'a pas institué le placement des délaissés ; elle n'a fait que le continuer et le perfectionner.

En effet, tant à l'Hôtel-Dieu-du-Sacré-Cœur, jusqu'en 1929, qu'à la Crèche Saint-Vincent-de-Paul, à partir de 1901, les religieuses ont toujours cherché et trouvé des parents adoptifs pour leurs pupilles. Mais ce travail n'était ni systématique, ni étendu, ni suffisant.

Or, d'une part, l'augmentation de la population, d'autre part, le relâchement des mœurs devaient contribuer à une recrudescence des abandons d'enfants et à l'encombrement des hospices.

Les statistiques de la Crèche nous montrent que, bon an mal an, les religieuses plaçaient une quarantaine d'enfants. Mais elles voyaient avec effroi la population des délaissés passer de 27 en 1902, à 90 en 1912, à 250 en 1922.

★ C'est en 1922, je crois, que voulant faire imprimer une circulaire aux curés pour demander leur coopération, deux religieuses de la Crèche, Sr St-Patrice-de-Jésus et Sr St-Vincent-de-Paul, frappaient au Secrétariat des Œuvres de l'Action Sociale Catholique dont le titulaire se trouvait être un certain abbé Victorin Germain.

L'abbé se prêta volontiers à la mise au point de la lettre et commença de s'intéresser à l'encombrement.

Les religieuses dirent, entre autres choses, qu'un nouvel agrandissement déjà s'imposait.

— Ça coûte cher de bâtir, et les enfants vont vous rester. Est-ce que vous ne trouveriez pas plus pratique, avant de construire, de tenter du placement intensif? C'est bien bon d'écrire une fois l'an à MM. les Curés. Mais si vous provoquiez aussi les paroissiens à l'adoption. Voyons, mes sœurs, pourriez-vous dépenser 50 dollars pour de l'annonce?

E



L'économe était là. Et la supérieure, Sr Saint-Pierre-Damien, était à portée de téléphone. Toutes deux acquiescèrent.

Un ou deux jours après, le temps de faire faire la vignette d'un bébé ravi de fouiller dans le panier à ouvrage de sa mère, une annonce illustrée paraissait dans l'*Action Catholique* : « On demande des parents adoptifs, » disait-elle à 15,000 lecteurs.

Tout de suite, dans la même semaine, deux couples se présentaient l'annonce à la main et disant :

— Nous voulons ce bébé-là ; est-il encore ici ?

Ces seules demandes convinquirent les religieuses de l'efficacité d'une telle publicité. De fait, le nombre des placements passa de 58 en 1921 à 83 en 1922, à 138 en 1923 et à 177 en 1924.

Mais la publicité devait avoir son éclipse. En 1925, l'ex-titulaire du Secrétariat des Oeuvres était nommé vicaire à Sainte-Marie de Beauce et devait cesser, pour un temps du moins, de diriger la propagande de la Crèche. De 177 en 1924, les placements baissèrent à 93 en 1925.

Éplorées, encombrées, les religieuses demandèrent au lointain vicaire de continuer ses soins. De fait, avec l'assentiment de son curé, Mgr Feuiltault, le vicaire vint dès lors, chaque semaine, en ville, donner le coup d'épaupe. Et en 1926, le placement était de 138; en 1929, de 251 et en 1930, de 291.

Puis le vicaire fut nommé visiteur ecclésiastique des écoles relevant de la Commission Scolaire de Québec. Rapproché du champ d'action des adoptions, il put le cultiver plus intensément. Aussi en 1931, la statistique atteignait-elle un premier sommet, 367. Un placement par jour.

Mais la crise survint, qui fit décroître le beau mouvement. On tomba à 280 pour 1932, 284 pour 1933, puis 321 pour 1934. L'année 1935 marqua encore un sommet : 425. Les quatre années suivantes furent de 348, 382, 372 et 341.

En 1940, nouveau sommet, 470. L'année suivante baisse à 342. Puis nouveau sursaut et constant. Chaque année voit plus de quatre cents placements. 1942, 428 ; 1943, 462 ; 1944, 431 ; 1945, 433 ; 1946, 467. Enfin, en 1947, sommet le plus élevé de notre histoire : 559.

Grand total des placements depuis 1901: 9,129.

★ Si l'on considère comme une crèche populeuse l'institution qui abrite six cents enfants, il est permis d'affirmer que, dans la seule année 1947, notre propagande jointe à la bonne volonté des parents adoptifs

a épargné à la charité publique et à la charité privée, outre la construction, l'administration d'une crèche non moins coûteuse que dispendieuse.

Et si l'on considère le total des enfants sortis de la seule Crèche de Québec depuis 1901, et placés en adoption, c'est de quinze crèches ou hospices qu'on a prévenu le coût et le maintien. Quinze crèches, c'est sûrement quinze millions de dollars d'épargnés.

Une conclusion s'impose : Notre œuvre, qui vit des bienfaits de la société, à son tour est bienfaitrice, bienfaitrice insigne de la société.

L'établissement

★ On l'a vu, tout à l'heure, c'est sans mandat et à pur titre d'entr'aide que, dès 1922, le directeur du Secrétariat des Œuvres, alors 105, rue Ste-Anne, s'occupa de promouvoir l'adoption. Et ce ne fut qu'en 1932, quand il laissa la fonction de visiteur des écoles, que le propagandiste fut officiellement nommé par l'Archevêque, alors Mgr Ville-neuve, pour « procurer des aumônes en faveur de la Crèche et surtout provoquer et diriger le placement des enfants regus à la Crèche. » (Lettre du 23 août '32).

Quant aux dépenses de la propagande, la Crèche, malgré l'énormité de sa dette, s'en chargeait exclusivement jusqu'en 1930, date où l'on obtint un premier octroi spécial annuel de \$3,000., date où commencèrent les grandes offensives de persuasion populaire. En 1930, l'*Album de Petit Jean*, une brochure de 48 pages tirée et distribuée à 150,000 exemplaires. En 1933, *Les Dialogues de la Crèche*, 48 pages, tirée et distribuée à 150,000 exemplaires. Chacune de ces distribution coûtait environ \$5,000. On additionnait les octrois spéciaux et, de deux en deux ans, on faisait l'assaut par imprimé de la faveur des âmes charitables. Entre temps, une clientèle plus restreinte mais choisie, celle du clergé, des médecins, des avocats, des notaires, des représentants du peuple et du personnel enseignant, se voyait gratifier d'un recueil illustré et tendancieux *Les Récits de la Crèche*, tiré à 6,000 exemplaires.

L'octroi-publicité devait prendre une autre forme à partir du 1er juillet 1936 ; le Directeur de l'Assistance publique, feu le Dr Alphonse Lessard, dans une lettre du 24 juillet 1936, accordait à la Crèche 3 mois de pension à 18 sous par jour pour chaque enfant qu'on aurait « placé et fait accepter » dans des familles.

Cette compensation comportait un appoint, une ressource nouvelle pour l'œuvre. La Crèche trouverait ainsi un profit matériel à poursuivre son œuvre sociale.

★ Mais le bureau de placement n'a encore que l'essentiel d'un organisme ; il n'est point constitué ni reconnu officiellement, comme sont les Children's Aid Societies dans les autres provinces. Il n'est point incorporé comme la Société d'Adoption et de protection de l'Enfance de Montréal (7 mai 1937). Le Ministère de la Santé insiste pour que soit fondée une société analogue et autonome. Le directeur s'en explique au sous-ministre, le Dr Jean Grégoire, le 2 avril 1943 :

« Pour ce qui est de l'établissement d'une société d'adoption, mes matériaux sont disposés; il n'y aurait qu'à demander la charte; mais vu que sous le présent régime, la Crèche, tous frais judiciaires, toutes dépenses de voyages et d'impression défalqués, profite encore, bon an mal an, de trois ou quatre mille dollars provenant de la compensation aux placements, j'attends, pour la priver de cette ressource, que l'institution soit assurée d'un tarif plus élevé d'hospitalisation. » (Lettre de M. l'abbé Victorin Germain à M. le Dr Jean Grégoire, le 2 avril 1943).

La réponse fut que 1° le Ministère attendrait pour relever les subsides de la Crèche qu'une véritable société de placement y soit établie et 2° que la Crèche, bien loin de perdre au change, trouverait à ce nouveau mode un substantiel avantage.

Voilà comment, le 13 mai 1943, conformément aux dispositions de la troisième partie de la Loi provinciale des compagnies, une société nouvelle était incorporée sous la dénomination de La Sauvegarde de l'Enfance.

Les lettres patentes

★ Voici le texte des lettres patentes. On notera sans doute, d'abord, le souci qu'on eut, dès le début, de donner représentation à tous les intérêts immédiatement concernés. Les requérants étaient six : deux religieuses, l'une pour l'Institut du Bon-Pasteur, l'autre pour l'institution de la Crèche ; deux laïques, l'un du Ministère de la Santé, l'autre de l'Hôtel de Ville ; deux prêtres, l'un de l'Archevêché, l'autre du bureau de placement.

On observera aussi la fin principale et les pouvoirs énumérés :

Lettres patentes constituant en corporation
« LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE »

Enregistrées le 15 mai 1943, Libro 185, Folio 78.
Le Sous-registraire de la Province. — JEAN BRUCHÉSI

GRAND SCEAU	CANADA
de la	PROVINCE de QUÉBEC
Province	GEORGE VI, par la grâce de Dieu,
de	roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des
Québec	Territoires Britanniques au delà des mers,
	Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les ver-
ront, SALUT :

★ ATTENDU que la troisième partie de la loi des compagnies de Québec, statue que le lieutenant-gouverneur peut, au moyen de lettres patentes expédiées sous le grand sceau, accorder à trois personnes ou plus qui en font la demande par requête, une charte les constituant en corporation sans intention de faire un gain pécuniaire, dans un but national, patriotique, religieux, philanthropique, charitable, scientifique, artistique, social, professionnel, athlétique ou sportif ou autre du même genre ;

ATTENDU que les personnes ci-après désignées ont demandé par requête une charte qui les constitue en corporation pour les objets ci-après décrits ;

ATTENDU que les dites personnes ont rempli les formalités prescrites pour l'obtention de la charte demandée, et que les objets de l'entreprise de la corporation projetée sont de ceux pour lesquels le lieutenant-gouverneur peut accorder une charte en vertu des dispositions de la troisième partie de la loi des compagnies de Québec ;

À CES CAUSES, NOUS AVONS, en vertu des pouvoirs qui Nous sont conférés par ladite troisième partie de la loi des compagnies de Québec, constitué et, par les présentes lettres patentes, constituons en corporation les personnes suivantes, savoir : Dames Éliane Michaud, en religion Sœur Marie-Médiatrice, Supérieure Provinciale des Religieuses du Bon-Pasteur de Québec, Marie-Ange Létourneau, en religion Sœur Marie-du-Cœur-Immaculé, Supérieure de la Crèche St-

Vincent-de-Paul de Québec, Edgar Chouinard, prêtre chanoine, procureur de l'Archevêché de Québec, A.-Roger Foley, médecin-hygiéniste au Ministère de la Santé, province de Québec, Émile Morin, Recorder-suppléant, de la cité de Québec, Victorin Germain, prêtre, directeur du Service des Adoptions à la Crèche St-Vincent-de-Paul, de Québec, tous six des cité et district de Québec,

ainsi que les autres personnes qui sont ou deviendront actionnaires de la corporation, et ce pour les objets suivants :

★ 1° Secourir les enfants naturels et établir des organismes, centres et permanences appropriés ;

2° Agir pour les Crèches, les institutions ou sociétés de protection et de bien-être de l'enfance et toutes autres personnes, en vue du placement, de l'adoption et, s'il y a lieu, de l'éducation des enfants sans parents ou alliés pour en prendre soin ;

3° Exercer par délégation et aussi exercer de leur chef les devoirs et pouvoirs desdites institutions, sociétés ou personnes concernant le placement et l'adoption des enfants ;

4° Faire de la propagande pour le placement et l'adoption des enfants ;

5° Accepter à l'égard des enfants secourus, les devoirs que les tribunaux croiront devoir lui confier ;

6° Loger ou faire loger devant les tribunaux les plaintes et procédures ressortissant à la protection, au placement ou à l'adoption des enfants, sauf les prérogatives des corporations professionnelles ;

7° Faire les enquêtes ressortissant aux fins de la Société dans les maternités pour filles-mères ou ailleurs ;

8° Étudier le statut juridique de l'enfant et faire des recommandations au gouvernement de la province de Québec et au gouvernement du Canada ;

9° Obtenir des gouvernements et des municipalités et corporations publiques les fonds nécessaires à l'accomplissement des fins de la corporation ;

10° Recueillir des souscriptions, legs et fondations ;

11° Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que la corporation peut posséder est de cent mille dollars, monnaie courante du Canada ;

★ Exercer tous ces droits et pouvoirs sous le nom corporatif « LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE » ;

Le nom de la corporation est

« LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE »

La principale place d'affaires de ladite corporation sera à Québec, dans le district de Québec, dans notre province.

Sont nommés directeurs provisoires de la corporation les personnes suivantes, savoir : *Tous les requérants.*

★ EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre dite province de Québec. Témoin : Notre très fidèle et bien-aimé Le Major-Général l'honorable Sir EUGÈNE-MARIE-JOSEPH Fiset, K.C.M.G. D.S.O., M.D., lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à Québec, ce treizième jour de mai l'an de grâce mil neuf cent quarante-trois et de Notre Règne le septième.

Par ordre,

Le Sous-secrétaire de la Province
JEAN BRUCHÉSI.

★ Par arrêté en conseil du 25 novembre 1943, la Sauvegarde de l'Enfance était reconnue œuvre d'Assistance publique, classe P-1, (œuvres sociales pour le placement des enfants) à compter du 1er décembre 1943.

C'est à partir de cette date que la Sauvegarde vola de ses propres ailes au point de vue ressources.

Le gouvernement a supporté les sommes immenses dont s'obérait le budget provincial si personne ne faisait adopter les centaines de délaissés qui retombent à sa charge ; il trouve avantageux, que dis-je, profitable, de faciliter le coûteux travail de propagande et de placement, en rémunérant l'œuvre d'assistance aux délaissés ; cette rémunération défraye un prolongement fictif et fixe d'hospitalisation de tant de jours au delà de l'exeat.

Cette compensation avait d'abord été, depuis le 1er juillet 1936, de

90 jours à 18 sous par jour; le 1er mai 1945, elle fut de 120 jours à 60 sous ; le 1er avril 1946, de 150 jours à 60 sous.

C'est à même ces ressources que la Sauvegarde de l'Enfance équilibre son budget et accomplit son œuvre.

★ La Sauvegarde a été admise au Conseil Central des œuvres en novembre 1945.

Nos directeurs

★ Voici, pour mémoire, le 1er bureau de la société, celui des directeurs fondateurs, élu le 18 octobre 1943 :

M. le Dr Roger Foley, président, 18-X-43 à 7-II-46.

M. le Chanoine Edgar Chouinard, 1er vice-président, 18-X-43 à 24-II-48.

Rvde Sr Marie-du-Cœur-Immaculé, s.c.i.m., 2e vice-présidente 18-X-43 à 24-II-48.

M. le Recorder Émile Morin, directeur.

Rvde Sr Marie-Médiatrice, s.c.i.m., directrice.

M. l'abbé Victorin Germain, secrétaire et trésorier.

★ Et voici maintenant le bureau élu le 24 février 1948 :

Président: M. le Recorder Émile Morin, 7-II-46, réélu; 1er vice-président : M. le Docteur Charles Vézina; 2e vice-présidente : Rvde Sr S.-Vincent-de-Paul, s.c.i.m.,

Directeurs : Rvde Sr Marie-Médiatrice, s.c.i.m.

Rvde Sr Marie-du-Cœur-Immaculé, s.c.i.m.

M. le Dr Roger Foley.

Directeur-administrateur : M. l'abbé Victorin Germain.

Notre personnel

★ La Sauvegarde a joui, en 1947, des services assidus de cinq religieuses du Bon-Pasteur :

Sr S.-Sylvestre, au placement ;

Sr Ste-Alix, à la propagande ;

Sr Marie-Jeanne, aux archives ;

Sr Marie-Ange-de-l'Eucharistie, au secrétariat ;

Sr Ste-Laure, à la correspondance;

de trois assistantes sociales laïques :

Mme Aline Fontaine, aux maternités et aux enquêtes ;

Mlle Rosanne Langlois, aux enquêtes ;

Mlle Geneviève Lamarre, aux enquêtes ;

et d'un prêtre :

M. l'abbé Victorin Germain.

Notre mission

★ Jusqu'à présent, par attribution du Ministère de la Santé et par mission de l'Archevêque de Québec, la Sauvegarde s'est spécialement occupée du sort des enfants qui naissent soit à l'Hôpital de la Miséricorde, soit dans les maternités privées, soit en tout autre lieu de l'est de la province, et qui sont déposés à la Crèche Saint-Vincent-de-Paul.

Sans doute ne faudrait-il pas confondre avec une association de dames patronnesses notre société d'aide à l'enfance. La Sauvegarde n'a pas été fondée en vue de la Crèche, mais bien en vue de l'enfant de la Crèche. De sorte que c'est indirectement mais positivement que la Sauvegarde secourt la Crèche. Elle favorise, par une coûteuse publicité, son œuvre hospitalière et charitable. Elle fournit les services coûteux d'auxiliaires sociales. Elle paie loyer. Elle fournit l'équivalence des salaires de plusieurs religieuses. Elle règle toutes les dépenses de bureau.

C'est la Sauvegarde qui prône et procure l'adoption des adoptables, qui pouvoit aux enquêtes, aux transfèrements et aux retraits, qui défraie les cas soit de litige judiciaire, soit de réadaptation, ainsi que les soins médicaux ou charitables extraordinaires.

Ainsi, par exemple, chaque année, tant qu'il n'y a pas eu d'Allocation familiales, la Sauvegarde s'est chargée du Vestiaire des partants ; en 1944, \$2,155. ; en 1945, \$2,165. ; en 1946, \$3,269.

La Sauvegarde a défrayé le coût énorme des prescriptions médicales de pénicilline : en 1946, \$1,250. ; en 1947, \$1,558.

Et c'est au moins \$6,000. que déjà notre Société a donnés à la Crèche pour la fondation d'une école maternelle.

On le voit, la bienveillance de la Sauvegarde, loin de n'être que verbale, rapporte à la Crèche.

★ Faudrait-il substituer la Sauvegarde de l'Enfance à la Crèche St-Vincent-de-Paul dans notre propagande ? En principe, oui. En pratique, il est permis d'hésiter. Il y a un quart de siècle qu'on bâtit pour l'institution appelée la Crèche un crédit toujours grandissant de pitié, de charité et d'adoption. L'objectif principal, l'adoption, va mieux que jamais. Notre peuple connaît le fait de la Crèche. Il pense à la Crèche, il s'adresse à la Crèche.

Voilà pourquoi, jusqu'ici du moins, en fait de propagande, on a toujours mis de l'avant la Crèche. Pour ce qui est du reste de sa conduite et de ses relations, la Sauvegarde y va directement.

★ La Sauvegarde, dans la mesure de ses moyens, de son expérience et de sa documentation, contribue à l'avancement des études ou des œuvres sociales. Jamais on n'y refuse un visiteur, un journaliste, un étudiant ou un maître du service social ; jamais on ne lésine sur les renseignements ou les documents. Il n'y a de réticence que sur la divulgation des secrets de famille et des secrets professionnels.

★ La Sauvegarde n'est pas une société de grande envergure ; c'est une société modeste et encore jeune. Elle a quatre ans d'âge.

Son premier objectif a été d'améliorer les conditions de placement des délaissés. Voilà pourquoi, outre une intensive instruction des curés et vicaires sur ce point, la Sauvegarde a voulu s'assurer les services de trois enquêteuses. Voilà pourquoi elle veut consacrer, à l'amélioration des grands garçons laissés pour compte, les soins d'un auxiliaire social masculin.

Comme second objectif, la Sauvegarde a voulu contribuer au perfectionnement du soin des délaissés. C'est à cette fin qu'elle a versé à la Maison-Mère du Bon-Pasteur l'équivalence de deux bourses d'assistance infirmière, qu'elle a député aux communautés de l'Hospice de Lyster et de la Crèche de Québec Sr Marie-du-Divin-Cœur chargée de diffuser les principes pédagogiques des classes enfantines ; qu'elle a fourni un abondant matériel scolaire et qu'elle veut favoriser la récente fondation, à Neuville, d'une petite mais véritable école maternelle.

Nos méthodes

★ Chaque fille qui vient chez nous sait si elle-même ou sa famille peut ou veut élever l'enfant qui naîtra. C'est donc de plein gré et en

toute connaissance de cause qu'elle signe une formule d'abandon. Quant à forcer cette fille à élever son enfant si elle ne le veut point, dans l'intérêt même de cet enfant, nous ne saurions nous y résoudre.

Jamais, au grand jamais, nous ne forgeons de certificats de décès pour détourner ou empêcher une fille de garder son enfant.

Si une fille veut garder son enfant et qu'elle est majeure, nous le lui laissons emporter.

Si une fille est mineure, nous exigeons la permission de ses parents.

Si une fille doit se marier avec le père de son enfant, nous ne donnons l'enfant à personne d'autre.

Si un mariage est projeté, nous faisons le nécessaire pour qu'il ait lieu avant la naissance ; si c'est impossible, nous suggérons que l'enfant, au baptême, soit attribué par l'acte à ses vrais parents.

Nous n'enlevons pas d'enfants à leur mère, nous ne refusons pas d'enfant à la mère qui le réclame, mais nous déconseillons à une fille seule de se charger d'une éducation à laquelle nous la trouvons insuffisante. Si elle insiste, après l'avoir éclairée sur ses responsabilités et sur les difficultés de l'entreprise, nous le lui donnons. Elle revient, d'ordinaire, après quelques mois ou quelques semaines, désolée et déçue, nous remettre l'enfant et se rendre à nos représentations.

La Loi de l'Adoption autorise le placement d'un enfant qui a été six mois à la charge de l'institution. Nous nous prévalons de ce point de loi chaque fois que nous croyons pouvoir assurer un foyer stable et honnête à un délaissé.

Nous nions péremptoirement le caractère pénitentiaire qu'on prête au règlement et au traitement que la Crèche fait suivre à ses protégées.

★ Quand un couple fait soit par la poste, soit au parloir, la demande d'un enfant, il reçoit en retour un *Questionnaire* à remplir. Ce bulletin établi avec beaucoup de soin est destiné à suppléer une visite sur place et un interrogatoire oral. Il renseigne sur 1° les requérants, 2° leur habitation, 3° leurs moyens, 4° les obstacles, 5° les références, et 6° les spécifications des requérants.

À cause de l'étendue considérable de nos provinces ecclésiastiques et de la difficulté d'aller toujours enquêter sur place sur l'habileté des candidats à l'adoption, nous comptons d'abord sur l'estimation des curés qui, dans les paroisses de campagne ordinaires, connaissent bien

leur monde. S'ils nous signalent un couple qui leur paraît capable d'élever un enfant, une circulaire est tout de suite envoyée qui constitue, en résumé, tout le plaidoyer de l'enfant délaissé.

★ À messieurs les curés nous avons fait tenir un memorandum de ce que nous souhaitons trouver dans leur paroisse pour nos enfants, quant à l'habitation, la nourriture, l'habillement, l'hygiène, les délassements, l'instruction, l'orientation, la vie de famille, la vie sociale et la vie spirituelle ; c'est, en quelque sorte, le code des protecteurs de l'enfance. Le foyer théorique n'est pas le foyer réel, ni le foyer réel le foyer théorique ; mais nous regardons comme foyer idéal celui qui fournit le plus des notes que nous signalons comme importantes. Il n'est peut-être pas superflu de dire que nous attachons dix et cent fois plus d'importance aux qualifications morales qu'aux moyens matériels. En cela, nous sommes toujours d'accord avec les pasteurs d'âmes. Quittes à nous tromper parfois ou à nous faire tromper ; quittes à retraire de bigames très recommandés et d'allure plutôt respectable de jeunes enfants dont on prend grand soin mais qui se trouvent quand même dans un milieu où tôt ou tard le scandale éclabousserait l'éducation de l'enfant adopté.

Nous comptons beaucoup sur la coopération, la collaboration, le zèle de messieurs les curés de l'est de la province, pour promouvoir dans chaque paroisse l'idée de l'adoption et en favoriser la réalisation. Il y a, dans les diocèses de Trois-Rivières, Amos, Nicolet, Rimouski, Gaspé, le Golfe Saint-Laurent, Chicoutimi et Québec, 767 curés. Avec les 80 paroisses de Bathurst et d'Edmundston au Nouveau-Brunswick, nous approchons de bien près les 850. L'humanité étant ce qu'elle est, nous ne saurions nous vanter, d'avoir autant d'agents bénévoles qu'il y a de pasteurs. Mais on peut dire que la sympathie est grande. Nous avons suggéré comme objectif ou ambition un placement par année par paroisse. Le jour où cela se ferait régulièrement, nous tiendrions le coup sans danger d'encombrement et au plus grand profit des délaissés. Mais il faudrait pour cela doubler les résultats actuels. Nous tâchons donc de convaincre tous les curés du besoin que nous avons de leur intermédiaire. Nous leur demandons d'influencer la pitié en faveur des garçons, la plupart des couples ayant préférence pour une fille. Nous leur avons expliqué l'avantage et pour eux et pour nous d'un *questionnaire* à première vue trop méticuleux ; nous leur signalons les empêchements à surveiller, l'importance d'une recommandation motivée ; nous les documentons sur l'adoption

légale qu'ils ont l'occasion de préconiser quand ils font la visite paroissiale.

Et sans nous lasser, au risque de les lasser, nous revenons à la charge, bon an mal an, quatre, cinq, six fois, sous des formes diverses et autant que possible variées, pour ne pas dire inattendues.

★ Entre temps, nous suggérons respectueusement à Nosseigneurs les Évêques d'appuyer de leur autorité, au cours des avis aux prêtres en retraite, nos appels au secours.

Entre temps toujours, pour la multiplication des foyers d'adoption, nous demandons par circulaire des prières spéciales à toutes les communautés contemplatives de notre territoire, ainsi qu'aux autres maisons du Bon-Pasteur.

Faut-il ajouter qu'aux périodes de détresse qui sont ou le ralentissement des demandes d'enfant ou l'encombrement des locaux, notre sœur supérieure prescrit ce que nous appelons les Rogations à sainte Anne. On fait des prières spéciales et on porte en procession la statue de la thaumaturge.

Enfin, au soir de chaque placement, une prière d'action de grâce est récitée par la communauté ; chaque mois, une grand'messe est chantée aux mêmes intentions.

★ Depuis février 1934, les plus vieux de nos enfants, presque tous des garçons de 3 et 4 ans, suivent des classes dites maternelles. Ils sont en deux groupes d'une douzaine et consacrent, si on peut dire, à cet intelligent passe-temps deux heures et demie par jour. L'enseignement est à la fois visuel et auditif. On cherche à développer le vocabulaire et l'observation. Un matériel rudimentaire mais quand même considérable, plus de 200 pièces, capte et développe l'appareil sensoriel et même le jugement.

Il y a 187 articles réels ou figurés, 28 cartes murales, 4 tableaux noirs dont un avec alphabet, 2 bouliers-compteurs, 1 globe terrestre, etc.

★ Un événement remarquable à porter au crédit de notre société, c'est la série de conférences pédagogiques que dispensa aux religieuses et aux bonnes de la Crèche, la Rvde Sr Marie-du-Divin-Cœur, diplômée de l'Institut pédagogique de Montréal.

Trente et une leçons dont dix-neuf aux religieuses et douze aux bonnes ; ces leçons portaient sur l'école maternelle, l'influence de l'hérédité du milieu, de la croissance ; la formation des habitudes, la psychologie expérimentale, les tests mentaux, l'évolution du langage, la socialisation de l'enfant, le jeu, l'hygiène mentale, la formation du caractère, la formation de la conscience, et le reste.

Sr Marie-du-Divin-Cœur ne s'en tint point à la théorie. Elle voulut aussi former une titulaire pour la classe dite maternelle. L'expérience dura du 3 avril au 19 juin. Il y eut en tout 144 heures de classe, deux heures par jour la semaine, une heure le dimanche. Quinze enfants bénéficièrent du traitement.

Ces soins sont difficiles, nécessitent de l'espace et du personnel. Ce n'est pas quinze enfants, mais deux cents qu'il faudrait traiter.

Mais il faut pour cela une autre institution où passeront les enfants de plus de trois ans.

C'est la double conclusion de Sr Marie-du-Divin-Cœur : possibilité et nécessité d'une école maternelle.

Notre travail social

★ La forme la plus fréquente de notre travail, c'est l'enquête sociale. L'enquête qui conclut à l'acceptation des parents adoptifs a de visibles résultats ; l'enquête auprès des filles-mères qui se termine par un abandon d'enfant à la Crèche, elle aussi, a son visible résultat. Mais l'enquête qui conclut au refus de placement n'a apparemment qu'un résultat négatif ; en réalité, l'enquêtrice alors ne travaille pas en vain, puisqu'en empêchant un placement inopportun, elle protège un enfant contre des circonstances adverses d'éducation. Or, il y a eu en 1947, 104 refus de placement. C'est un aspect de notre travail qu'il convient de mettre en lumière.

★ Une autre forme de dévouement difficile, c'est le secours aux enfants âgés demeurés dans les hospices ou remis par les familles, et qu'il s'agit de transférer dans un milieu favorable. C'est tout un problème d'adaptation et d'ajustement. Et la solution qu'on pense avoir trouvée bien souvent ne fait que créer un second problème.

Certains ou certaines enfants nous retombent sur les bras à 13, 14 ou 15 ans ; ils ne sont point ou ils ne sont pas tout de suite remplaçables.

Chez l'une, l'instruction fut négligée ; chez l'autre, l'éducation ; chez l'autre la santé ; une telle a une infirmité qui requiert de coûteuses chaussures ; un tel ne voit que d'un oeil et s'achemine vers la cécité. En tous ces cas, nous allons au secours de l'abandonné et essayons de le remettre en bonne voie malgré ses désavantages.

★ Il convient de souligner le dévouement très actif de nos assistantes sociales.

Madame Aline Fontaine a pour spécialité d'établir le dossier initial des enfants qui naissent ailleurs qu'à l'Hôpital de la Miséricorde. Elle doit pour cela visiter chaque fille-mère une, deux ou trois fois. En 1947, elle a dû s'occuper de 255 nouveau-nés. Ajoutez 60 enquêtes en vue de l'adoption pratique et 150 visites en vue de l'adoption légale. Ajoutez maintes démarches délicates auprès de la Cour juvénile, des autres services sociaux, des institutions, et auprès des couples devenus inaptes à l'éducation de quelque pupille.

Mademoiselle Rosanne Langlois, depuis juin '47, et Mlle Geneviève Lamarre, depuis septembre '47, s'emploient à promouvoir l'adoption, à surveiller le placement, à seconder, quand il y a lieu, l'adoption légale. Pour cela, par monts et par vaux, par beau et mauvais temps, l'hiver comme l'été ces demoiselles volent vers les candidats à l'adoption, pour éclairer notre jugement sur l'opportunité d'un placement ou du maintien d'un placement déjà fait. Elles examinent donc à domicile et parmi le voisinage l'éligibilité des candidats ; après un placement à l'essai, elles en surveillent l'adaptation, aplanissent des difficultés s'il s'en présente ou concluent au retrait s'il y a des motifs ; autant que possible, elles font aussi l'enquête préalable aux formalités de l'adoption légale. Nos trois assistantes se prêtent encore très souvent à reconduire ou ramener elles-mêmes des enfants.

Un renfort leur est venu, le 1er mars 1948, dans la personne de M. Henri Racine qui se consacrera au soin des grands garçons pour lesquels à défaut de foyer adoptif, on voudrait trouver quelque bon emploi, quelque apprentissage, quelque situation meilleure et plus rémunératrice que le séjour indéfini dans les hospices.

★ Mais tout le travail de tout notre personnel est de nature et de portée sociale :

L'archiviste, Sr Marie-Jeanne, enregistre les entrées, les retours, les placements, les transfèrements, les décès ; elle prépare le bulletin

démographique, les statistiques, fait la comptabilité hospitalière, les recherches.

La copiste, Sr Ste-Laure, tient le registre officiel des naissances et sépultures, expédie les *Questionnaires*, demande les références, prépare les notes pour les enquêteuses, fournit les renseignements aux parents naturels et aux parents adoptifs.

La préposée à la propagande, Sr Ste-Alix, prépare la copie pour les imprimeurs, corrige les épreuves, fait la polycopie ou la copie de lettres, adresse les circulaires ou les brochures, fait la tenue des livres et garde en ordre les matériaux du rapport annuel.

Sr Ste-Alix est aussi chargée de fournir tout le long du mois à l'Association patronale des Services hospitaliers, en vue des allocations familiales, un bulletin méticuleux des entrées, des sorties et des décès d'enfants. Le va-et-vient, cette année, a été de plus de 2,300 cas.

La secrétaire, Sr Marie-Ange de l'Eucharistie, répond aux lettres, rédige les fiches de transfèrement, notifie les autres sociétés de nos refus de placement, et surtout procure les documents nécessaires à l'adoption légale. Il y eut, cette année, 450 adoptions légales.

La directrice, Sr St-Sylvestre, se concerta avec le directeur dans les cas épineux ; elle distribue le travail aux assistantes, ordonne les voyages d'enquêtes ou de placement, analyse les réponses au *Questionnaire*, choisit les enfants à proposer, répond au parloir, au téléphone et aux lettres, et conclut avec les gens l'adoption pratique. Il y eut, cette année, 559 contrats d'adoption pratique faits en double à Québec et signés par les parties en présence.

Notre propagande

★ Notre propagande comporte un enseignement. Nous ne visons pas seulement à déclencher des adoptions, nous cherchons aussi à éclairer le public en général et les prêtres en particulier sur le problème jamais résolu de l'enfant délaissé.

Notre propagande, si elle vise avant tout le placement des enfants délaissés, veut quand même éclairer tous ceux qu'elle atteint, sur l'immense question de l'intempérance sexuelle. On n'a jamais fini de redire l'importance d'une éducation morale et religieuse soignée, le prix des enseignements de la sainte Église, l'indéfinie répercussion de l'inconduite, les malheurs que s'attirent les débauchés, les injus-

tices et les crimes vers lesquels ils s'acheminent, les malheureux qu'ils s'exposent à faire naître et abandonner. On n'a jamais fini non plus d'inviter les imprudents à se ranger, les déçus à se réhabiliter, et les bons à payer pour les méchants. C'est la charité du Christ qui veut cette conduite. C'est la charité du Christ qui explique le dévouement des religieuses du Bon-Pasteur et celui des bonnes. C'est la charité du Christ qui explique tant d'aumônes, tant de démarches, tant de couture, tant d'organisations de toutes sortes, tant d'adoptions aussi.

Ces vérités fondées sur l'Évangile se trouvent mises en valeur ou montées en épingle à chaque occasion qui s'en présente.

★ Pendant de nombreuses années, de 1931 à 1941, nous avons envoyé à une cinquantaine de journaux quotidiens et hebdomadaires la *Chronique de la Crèche*. Mais la guerre survint, avec d'une part, les restrictions sur le papier et d'autre part la surabondance des communiqués et illustrations de la propagande. Nous restions de côté. C'est pourquoi, en toute discrétion et sagesse, nous avons supprimé les Chroniques, estimées trop longues. Nous nous sommes rabattus sur des *Communiqués de la Crèche* plus brefs, fournis en provision, et que l'*Action Catholique* a publiés chaque fois qu'elle en a eu l'espace. En deux années, c'est 345 communiqués différents qui parurent sous le titre générique, 345 dont 84 pour 1945, tous révélant, expliquant ou rappelant au grand public, 80,000 possibles lecteurs, les buts, les moyens et les besoins de notre œuvre.

Depuis janvier 1932, nous avons réservé l'avant-dernière page de couverture de la *Semaine Religieuse*, autant pour atteindre le clergé de la Province ecclésiastique qui s'y trouve abonné en masse, que pour contribuer au maintien de cet organe diocésain où la publicité est indispensable et un peu rare.

Nous y faisons alterner des appels à la collaboration charitable des prêtres, la liste du nécessaire pour l'adoption légale, et l'ordre des formalités de transcription d'un jugement d'adoption.

Étant donnée l'hospitalité de la revue pour maints articles concernant notre œuvre, étant donné l'usage que nous faisons, en tirés à part, de textes dont la composition est défrayée par la revue, on peut dire qu'une bonne partie de la somme versée se trouve indirectement récupérée.

★ Nous avons fait imprimer, en octobre 1940, à dix mille copies, une brochure de 48 pages intitulée *PRÊTEZ L'OREILLE* et destinée principalement aux visiteurs de la Crèche. La brochure coûtait moins de cinq sous. Rares sont les visiteurs qui n'en donnaient point le double, à titre d'aumône en faveur de la Crèche. Sans compter ce bienfait immédiat auquel provoque l'offrande de la brochure, il est permis de croire que tous ceux qui l'emportent en leur foyer veulent en prendre connaissance et passer de l'intérêt des illustrations à celui du texte ; celui-ci décrit le fonctionnement de toute l'œuvre, c'est-à-dire et de la Crèche et de la Miséricorde.

La directrice de l'Œuvre des Berceaux qui visite méthodiquement les paroisses du diocèse en fait aussi, à ses collaboratrices locales, une généreuse distribution.

La première provision dura trois ans. Un nouveau tirage de dix mille eut lieu en novembre 1943. Quatre ans plus tard, en décembre '47, il n'en restait plus.

★ En décembre 1941, nous faisons imprimer, à dix mille exemplaires, une autre brochure de 32 pages plus spécialement en vue de provoquer l'aumône. Elle portait pour titre: *NOUVEAUX COUPS DE MARTEAU SUR UNE IDÉE DÉJÀ ANCIENNE*. La première provision dont l'envoi servit de carte du jour de l'an pour 1942, se trouva épuisée dès le mois de mars de la même année. On fit un nouveau tirage, dont il reste plus de 2,000. La brochure, en deux couleurs, ne coûte pas trois sous.

Si le but de la propagande consiste d'abord à saisir et capter l'attention, ces sortes de brochures paraissent l'atteindre par leur présentation typographique et leurs illustrations. Quant au texte, il est fondé sur une réalité qui, toujours perfectible, ne laisse cependant point d'être particulièrement attachante pour les profanes. Et c'est bien d'attacher qu'il s'agit dans cette propagande.

★ En décembre 1945, nous avons fait l'assaut du clergé paroissial de la province ecclésiastique, des aumôniers de communautés religieuses et des principaux d'écoles normales. Chacun a reçu pour sa bibliothèque un exemplaire de la réédition en un seul tome des trois recueils de *CHRONIQUES DE LA CRÈCHE* ; 1124 exemplaires furent ainsi disséminés ou, si vous voulez, jetés en terre. Tout le bon grain ne lèvera probablement pas ; mais on peut quand même croire que la semence était opportune et rapportera.

MM. les curés avaient antérieurement reçu le tract de 8 pages intitulé : *FAUT-IL ENCOURAGER LA FILLE-MÈRE À ÉLEVER ELLE-MÊME SON ENFANT?* et celui de 16 pages intitulé : *QU'EST-CE QUE L'ÉTAT CIVIL, LA FILIATION, L'ADOPTION?*

★ *L'Action Catholique* tire à 80,000 numéros par jour. Elle a publié, en son *Supplément* hebdomadaire, dimanche le 15 octobre 1944, et magnifiquement illustré, un long article intitulé *Pèlerinage nouveau genre*, qui était un appel aux visites et à l'adoption des délaissés.

Le 5 octobre 1947, dans le même *Supplément* et dans les mêmes conditions : *Une visite à la Crèche*, un reportage dialogué de 3 pleines pages en couleur et abondamment illustrées.

Ce sont là d'inappréciables services. Sans doute le journal est-il heureux d'une collaboration gratuite et qui peut intéresser sa clientèle; mais c'est surtout nous qui profitons de ce message imprimé et distribué à tout un public d'abonnés sans même que nous remuions le petit doigt.

★ À ne considérer que la seule année 1947, voici quels furent nos efforts de propagande :

Pour éveiller ou entretenir la sympathie du personnel enseignant à l'endroit des enfants adoptifs, si nombreux dans les écoles de la ville, la Sauvegarde a fait parvenir aux religieux, directeur ou directrice de chacune des écoles de la ville de Québec, ainsi qu'à chaque titulaire laïque des mêmes écoles un exemplaire des *CHRONIQUES DE LA CRÈCHE*. En tout, 379.

Mais c'est le clergé paroissial qui est la cible la plus fréquente de nos envois. Voyez plutôt :

Une brochure de 16 pages répondant à la question-titre *UNE RÉFORME DES MŒURS EST-ELLE POSSIBLE?* a été envoyée à tous les pasteurs et vicaires ainsi qu'aux évêques de notre territoire.

Une autre brochure de 40 pages : *LES PRÊTRES DEVRAIENT-ILS PRÔNER L'ADOPTION DES DÉLAISSÉS?* constituant le guide et comme le manuel de cet apostolat spécial. Evêques, curés, vicaires et séminaristes cette fois ont été touchés.

Une autre brochure de 48 pages : *DE ZÉRO À SEPT ANS LA FORMATION DU CHRÉTIEN EST-ELLE POSSIBLE?* fournissait aux pasteurs la thèse de l'éducation morale et religieuse conséquente

à celle de l'adoption. Les séminaristes bénéficièrent aussi de cette distribution.

Enfin, après avoir consulté les diverses communautés d'expression française du pays aussi bien d'hommes que de femmes, sur le cas qu'on y fait de l'admission des illégitimes, et avoir fourni des arguments en faveur de leur accueil, après avoir publié dans la *Semaine religieuse de Québec* la substance du plaidoyer, nous en avons fait un tiré à part de 8 pages que nous avons adressé cette fois non seulement aux curés et aux vicaires, mais encore aux supérieurs généraux et générales, provinciaux et provinciales, et même à toutes les maisons locales de notre territoire. De sorte que ce tract, tiré à 2,000 exemplaires, est épuisé. Il avait pour titre: *LES ILLÉGITIMES PEUVENT-ILS PRÉTENDRE À QUELQUE VOCATION ?*

À Noël, nous fournissons à la Crèche son souvenir reconnaissant aux bienfaiteurs; c'est une occasion précieuse de propagande et nous visons toujours à l'envoi de quelque chose qui n'ira pas directement au panier. Cette année, nous avons fait imprimer 10,000 *TIREZ VOTRE HOROSCOPE* où, sous prétexte d'amusement spirituel, nous avons glissé en aphorismes toute la thèse essentielle. 7,000 exemplaires ont déjà été distribués.

Ajoutez trois circulaires, une imprimée, deux polycopiées, au clergé paroissial, ajoutez trois insertions pleine page chaque mois dans la *Semaine religieuse de Québec* (tirage 3,200); ajoutez une annonce régulière paraissant deux fois la semaine à jour fixe, dans le *Soleil* (tirage 101,000), l'*Événement-Journal* (tirage 12,000), et l'*Action Catholique* (tirage 85,000); tirage global au moins 198,000; ajoutez l'hospitalité gratuite et abondamment illustrée d'un de nos appels dans le *Supplément de l'Action Catholique* (85,000); ajoutez la lecture fréquente pour ne pas dire quotidienne, et à titre charitable, de notre demande de parents adoptifs en de nombreux postes de radio, et supputez la multiplicité de notre réclame en faveur des délaissés.

Les fruits s'en découvrent dans le placement.

Nos placements

Voici quelques chiffres puisés au tableau statistique du mouvement de population à la Crèche :

1° Admissions

	<i>Garçons</i>	<i>Filles</i>	<i>Total</i>
Présents le 1er janvier 1947 :	366	232	598
Admis	407	412	819
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Hospitalisés :	773	644	1,417

2° Sorties

Placés en adoption	207	277	484
Remis aux parents	36	39	75
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Placés :	243	316	559
Transférés à Chicoutimi	67	17	84
à Lyster	20	2	22
ailleurs	8	8	16
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Transférés :	95	27	122
Décédés :	108	83	191
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Placés, transférés, décédés :	446	426	872
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Présents le 31 décembre 1947 :	327	218	545

3° Placement par mois, par sexe et au total

<i>Mois</i>	<i>Garçons</i>	<i>Filles</i>	<i>Total</i>
Janvier	10	20	30
Février	15	21	36
Mars	15	28	43
Avril	14	21	35
Mai	16	17	33
Juin	26	22	48
Juillet	15	22	37
Août	15	31	46
Septembre	28	35	63
Octobre	38	45	83
Novembre	31	28	59
Décembre	19	27	46
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	242	317	559

4° Placement par degré d'âge

	<i>Garçons</i>	<i>Filles</i>	<i>Total</i>
0 à 6 mois	60	146	206
7 à 12 mois	68	117	185
13 à 24 mois	58	27	85
2 à 3 ans	21	9	30
3 ans et plus	35	18	53
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	242	317	559

5° Placement par diocèse

Québec	335	Saint-Jean, N.-B.	2
Rimouski	77	Sault-Sainte-Marie, Ont.	2
Chicoutimi	47	London, Ont.	2
Amos	28	Toronto, Ont.	1
Gaspé	22	Ottawa, Ont.	1
Nicolet	11	Hearst, Ont.	1
Trois-Rivières	8	Edmundston, N.-B.	1
Montréal	8	Cuba (Antilles)	1
Golfe-Saint-Laurent	7	Paris (France)	1
Bathurst, N.-B.	4		
		<hr/>	<hr/>
		Total :	559

6° Placement récapitulé par décennie

de 1901	à	1910:	241
de 1911	à	1920:	525
de 1921	à	1930:	1,651
de 1931	à	1940:	3,590
		<hr/>	<hr/>
		1901-1940:	6,007

7° Placement annuel de l'actuelle décennie

1941	342	1945	433
1942	428	1946	467
1943	462	1947	559
1944	431		<hr/>
		1941-1947:	3,122

8° Grand total des placements

de 1901 à 1947: 9,129

Nos dépenses

★ Notre Sauvegarde de l'Enfance a pour fin la protection des délaissés. Sa principale préoccupation, c'est de trouver aux sans-famille une famille ; sa seconde, c'est de seconder les institutions et les œuvres qui prennent soin des inadoptés.

Voilà pourquoi on n'est surpris ni des sommes qu'elle consacre à la publicité et aux voyages soit d'enquête soit de placement, ni des sommes qu'elle verse soit au vestiaire, soit à la pharmacie de la Crèche Saint-Vincent-de-Paul, soit même à la Maison-Mère qui prépare des infirmières diplômées et les voue aux soins des délaissés.

La fidélité à ce principe de la protection et de la défense des délaissés a pu obérer gravement notre budget quand il s'est agi de soustraire certains enfants à des parents indignes ; mais un budget d'œuvre sociale comporte nécessairement cette défense contre les procéduriers et par conséquent ce recours aux avocats et aux tribunaux de toute instance.

Les dépenses de voyage ont tendance à augmenter. Pour atteindre le nombre de 559 placements dans une année, il a fallu multiplier les allées et venues, repartir souvent pour une région lointaine d'où l'on arrivait, et, dans certaines circonstances d'hiver et d'éloignement, prendre des moyens de locomotion particulièrement coûteux. Nous croyons toutefois que le bien de nos protégés vaut plus que ces déboursés.

L'heure paraît venue de consacrer au mieux-être, au placement, à l'établissement des grands garçons encore dans les institutions les services d'un travailleur social ; d'une part, il fera le recensement et l'annotation des sujets, d'autre part il recherchera et acceptera les foyers d'accueil. Ensuite il surveillera les progrès ou l'insuccès de l'adaptation.

Il y a aussi des dépenses à prévoir. Par exemple, c'est sagesse de vouloir installer la Sauvegarde de l'Enfance chez elle, en un immeuble qui lui appartienne en propre. C'est aussi sagesse de faire une provision en cette vue et à cette fin.

Conclusion

★ S'il fallait définir et résumer la position de la Sauvegarde de l'Enfance, nous dirions qu'elle est

1° Sous le patronage de la Bonne Sainte Anne comme en fait foi le sceau de la société ;

2° Sous la direction spirituelle de l'Archevêque de Québec, qui en désigne le directeur ;

3° Sous la protection du Ministre de la Santé, qui pourvoit à son bon fonctionnement ;

4° Au service des enfants délaissés qui, sans une propagande assidue, déborderaient les cadres actuels de nos institutions et grandiraient dans des conditions de vie anormales et déformantes.

★ Il est entendu que la Sauvegarde, au fur et à mesure soit de ses moyens soit de ses besoins, étendre ses services, augmenter son personnel, adapter ses locaux et consolider son organisation.

Elle est assurée, pour cela, de l'entière coopération des religieuses du Bon-Pasteur, spécialement vouées au salut temporel et spirituel des délaissés.

★ Au chapitre des transfèrements, plaisons-nous à reconnaître la coopération que se donnent les institutions de charité ou d'hospitalisation. Les hôpitaux nous sont secourables. Les orphelinats aussi. Il reste qu'il manque toujours de la place pour les anormaux et les idiots.

★ La Sauvegarde a marqué, pour perpétuelle mémoire, par le choix de son sceau, que ses travaux, et en particulier la recherche de parents adoptifs, sont sous la protection de la bonne sainte Anne.

Que notre patronne soit remerciée et qu'elle ne cesse de recommander nos délaissés à leur Père des cieux !

— ◆ —

Ut in omnibus glorificetur Deus !

RESERVE

Nos principales publications

Titre	Dates	Pages	Illus- trations	Format	Tirage
I. — De Mgr Paul-Eugène Roy <i>Misère et Charité</i> (conférence de 1918)	1940	16	nil	6¾x 4	3,000
II. — De M. le Juge Ferdinand Roy <i>Pour la Crèche Saint-Vincens-de- Paul</i> (causerie radiophonique de 1941.)	1942	8	nil	6¼x 3¾	3,000
III. — De M. le Dr Donat Lapointe <i>Diététique</i> (à l'usage des parents adoptifs)	1938	24	nil	7 x 6½	500
IV. — De M. l'abbé Victorin Germain <i>Album de Petit Jean</i> <i>Les Dialogues de la Crèche</i> <i>Text: codifié de la Loi de l'Adop- tion</i>	1930 1933 1934	48 48 20	25 48 nil	8¾x 6 12 x 9 9½x 6½	150,000 135,000 3,000
<i>Mémoire à MM. les Curés sur le fléau des filles-mères</i>	1935	20	nil	11x 7½	1,000
<i>Les récits de la Crèche</i>	1935	202	42	9½x 7	6,000
<i>L'ABC de la Crèche</i>	1936	4	50	17x12	10,000
<i>Les semailles de la Crèche</i>	1937	16	25	17x12	153,000
<i>Le message de la Crèche</i>	1938	16	40	17x12	191,000
<i>Second mémoire à MM. les Curés sur le fléau des filles-mères</i> ...	1939	24	nil	11x 7½	1,000
<i>L'Horoscope de la Crèche</i>	1940	16	57	17x 12	197,000
<i>Allo! Allo! ici la Crèche</i>	1940	202	40	9½x 7¾	5,000
<i>Prêtez l'oreille</i>	1940	48	90	8¾x 5½	20,000
<i>Nouveaux coups de marteau sur une idée déjà ancienne</i>	1941	32	40	7¾x 4¾	20,000
<i>Mémoire sur divers aspects de l'œu- vre de la Crèche</i>	1941	16	nil	11 x 7½	1,000
<i>Nous de la Crèche</i>	1943	196	48	9½x 7½	2,000
<i>Les Chroniques de la Crèche</i>	1943	168	144	10¾x 8	6,000
<i>Faut-il encourager la fille-mère à élever son enfant?</i>	1944	8	nil	9 x 6	2,000
<i>Qu'est-ce que l'état civil, la filia- tion, l'adoption?</i>	1944	16	nil	9 x 6	3,000
<i>Reportage radiophonique et photo- graphique du vol de 26 poupons</i> .	1944	16	20	9 x 4	6,000
<i>Bon voyage!</i>	1946	8	nil	6 x 3½	5,000
<i>Une réforme des mœurs est-elle pos- sible?</i>	1947	16	nil	9 x 6	2,200
<i>Les prêtres devraient-ils prôner les adoptions?</i>	1947	40	nil	9 x 6	2,000
<i>Les enfants adoptifs peuvent-ils prétendre à quelque vocation?</i> ..	1947	8	nil	9 x 6	2,000
<i>De zéro à 7 ans, l'éducation reli- gieuse et morale est-elle possible?</i>	1947	48	nil	9 x 6	2,000
<i>Tirez votre horoscope</i>	1947	16	nil	7¾x 4¾	10,000
<i>La Sauvegarde de l'Enfance</i>	1948	24	nil	9 x 6	2,000

Ouvrages de l'auteur

(prix franco)

- ★ LETTRES à CLAUDE, (1916), 5e mille, 288 pp..... épuisé
entretiens pour la jeunesse étudiante.
- ★ LA SOCIÉTÉ DES NATIONS (1923), 216 pp..... épuisé
thèse de doctorat.
- ★ PETIT MISSEL ILLUSTRÉ (1923), 21^oe mille, 96 pp., 80 gravures.... 0.20
livre de messe pour l'enfance.
- ★ À PROPOS D'AUTORITÉ, (1924), 5e mille, 288 pp..... \$1.40
considérations pour les éducateurs.
- ★ PETIT GUIDE ILLUSTRÉ du chrétien au pied des autels, (1925), 70e mille, 264 pp., 170 gravures..... 0.35
toutes les commodités spirituelles.
- ★ THE CHILD'S ILLUSTRATED MISSAL, (1926) 10e mille, 88 pp., 80 gravures..... épuisé
- ★ LE SENS EXQUIS, (1926), 18e mille, 224 pp., broché..... 0.55
recueil de maximes et réflexions.
- ★ AMOUR & INTIMITÉ (1928), 19e mille, 64 pp., 6 gravures..... 0.15
essai de spiritualité populaire.
- ★ STE-MARIE DE BEAUCE en 1928, 84 pp., 60 gravures..... épuisé
album historique, descriptif et documentaire.
- ★ DANSERA-T-ON CHEZ MOI ? (1930), 2e mille, 120 pp épuisé
consultation pour un père de famille.
- ★ CATÉCHISME PITTORESQUE (1931), 60e mille, 180 pp., 180 gravures ; 0.30
introduction au Catéchisme officiel.
- ★ LES DIALOGUES DE LA CRÈCHE, (1933), 14^oe mille, 48 pp., épuisé
réhabilitation de la pêcheresse et du délaissé.
- ★ LES RÉCITS DE LA CRÈCHE, (1935), 6e mille, 208 pp., 42 gravures... épuisé
contes et nouvelles.
- ★ 350 ANECDOTES du répertoire français, (1935), 5e mille, 208 pp... 0.55
recueil de faits piquants, saugrenus ou spirituels.
- ★ LE POINT D'INTERROGATION, (1936), 332 pp., 44 illustrations ; \$1.10
le mystère de la génération humaine.
- ★ LEUR SAPIENCE (1936), 3e mille, 160 pp. — Mots d'enfants.... 0.80
au profit de la Mission ursuline du Japon.
- ★ CATÉCHÈSE DES 6e & 9e COMMANDEMENTS, (1938), 11^oe mille, 200 pp., 20 gravures ; complément du Catéchisme officiel..... 0.55
- ★ ALLÔ! ALLÔ! ICI LA CRÈCHE, (1940), 5e mille, 208 pp., 40 gravures
plaidoyers et nouvelles, suite des Récits de la Crèche...... épuisé
- ★ DE ZÉRO à SEPT ANS, (1940), 48 pp..... 0.25
formation morale et religieuse du petit enfant.
- ★ NOUS... DE LA CRÈCHE, (1943), 2e mille, 48 gravures..... épuisé
chroniques et relations, suite de Allô ! Allô ! Ici la Crèche.
- ★ LES CHRONIQUES DE LA CRÈCHE, (1943), 6e mille, 144 gravures.. \$1.10
réunion en un seul des 3 recueils de contes, plaidoyers et nouvelles.

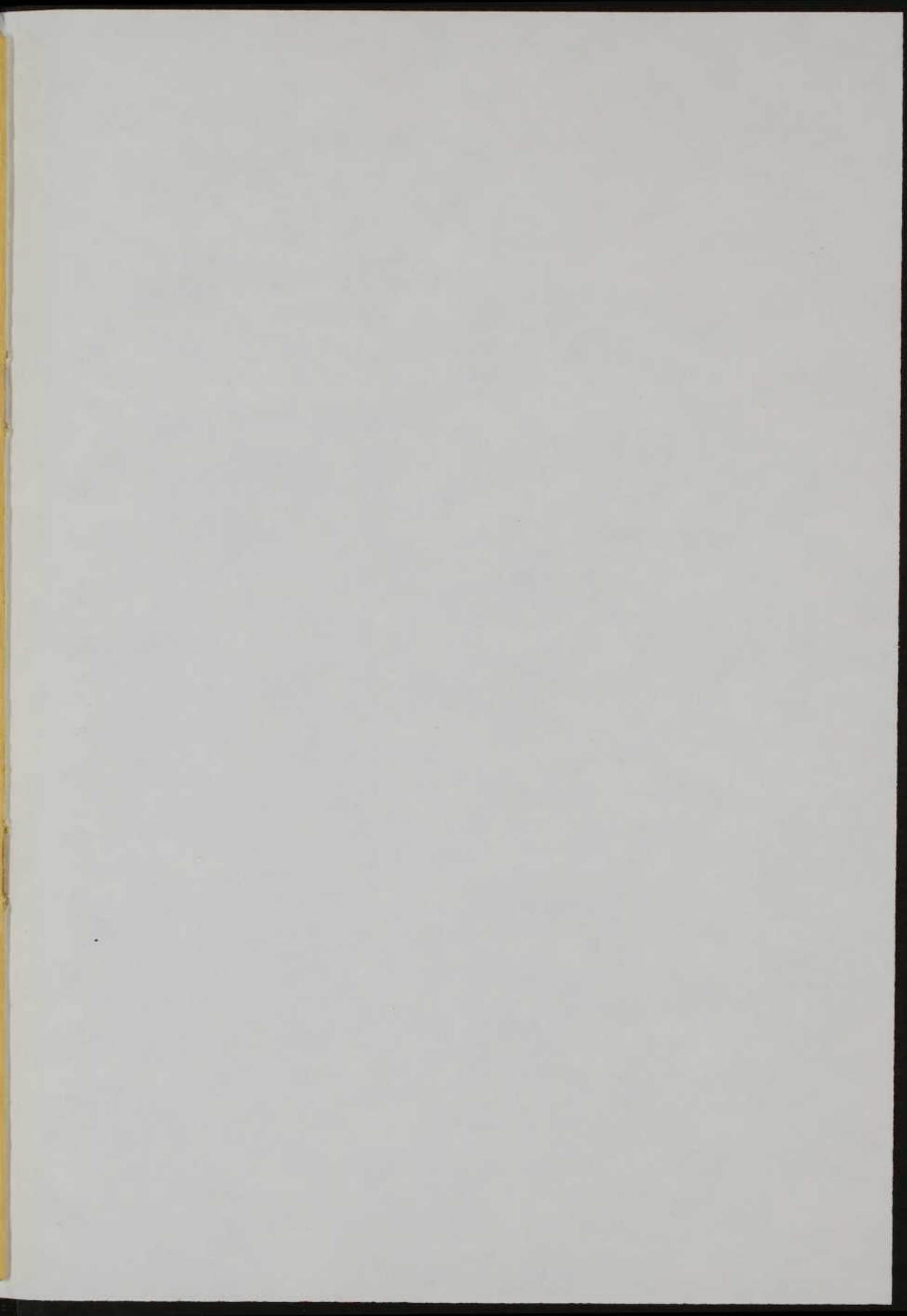
L'abbé Victorin GERMAIN,

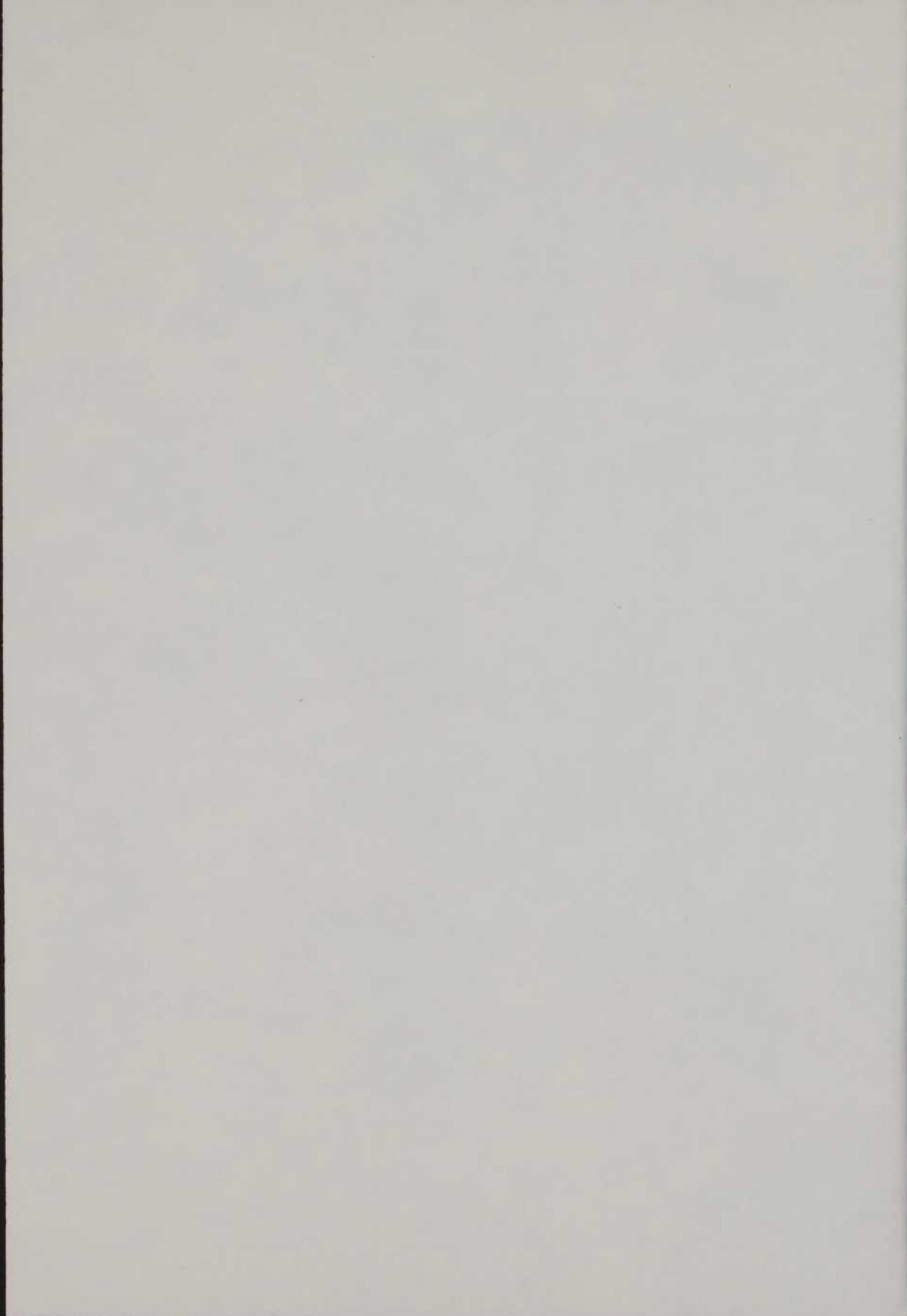
680 bis, Chemin Ste-Foy - - QUÉBEC¹

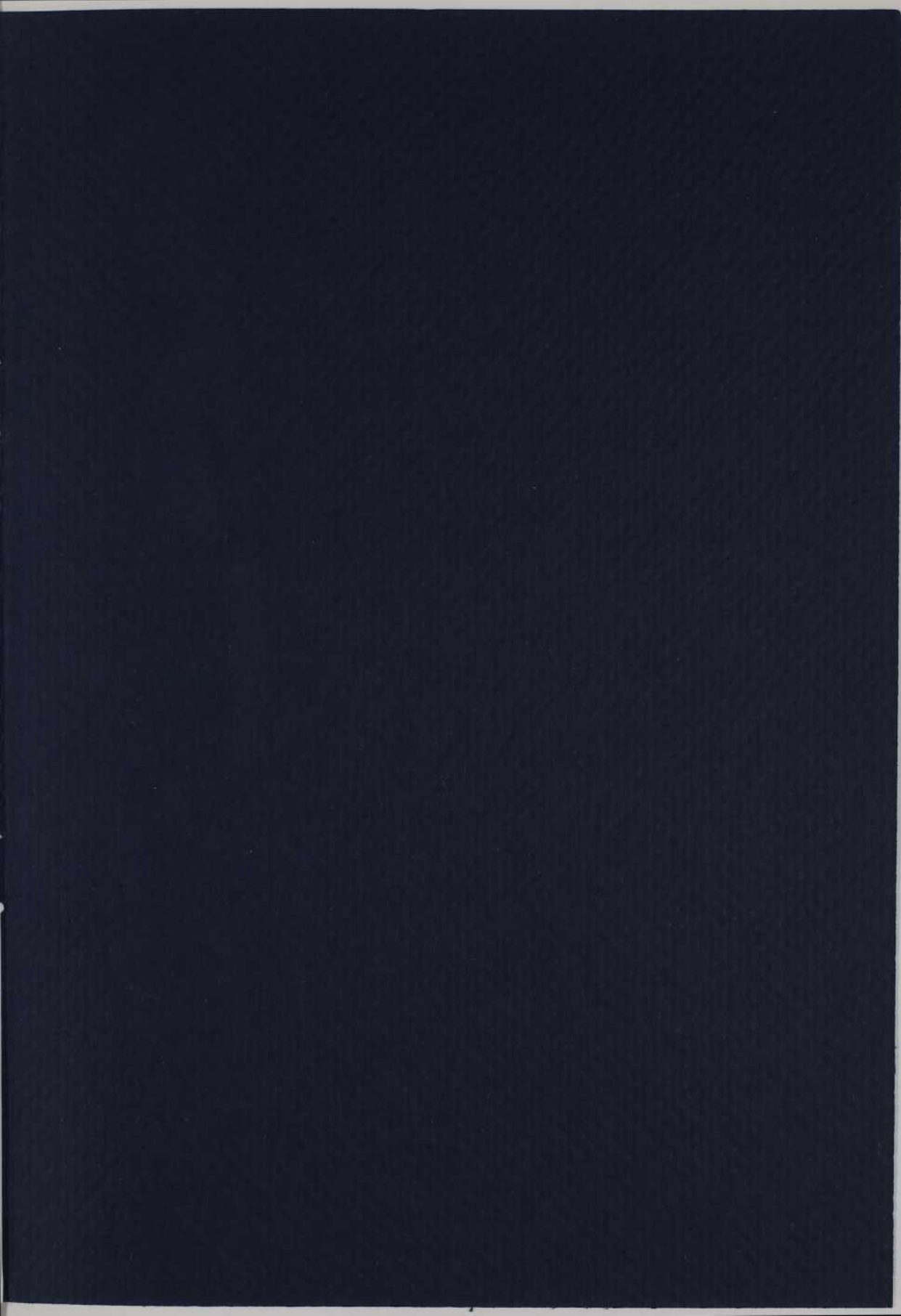


Des ateliers de L'ACTION CATHOLIQUE, Québec.









B A n Q



000 686 336